

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	23 juin 2026	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	23 juin 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 39 Votants : 48

Séance du lundi 29 juin 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-neuf juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salons de l'Hôtel de ville, à Joigny, sous la présidence de Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Jean-Pierre BARRET, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Laurence MARCHAND, Linda GUEDJALI, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Claude SCIBOZ, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Francis BOURSIN, Virginie MARINELLI, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELJ, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 11 (dont 9 avec pouvoir)

1. Laurent FEVREAU, pouvoir à Jérôme THOMAS
2. Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Christophe COUPLET
3. Sophie GRUYER, pouvoir à Jean-Pierre BARRET
4. Richard ZEIGER, pouvoir à Hassan LARIBIA
5. Eric APFFEL, pouvoir à Nicolas SORET
6. Judith AYNES, pouvoir à Catherine JOCHMANS-MORAINE
7. Raphaëlle COLAS DES FRANCS, pouvoir à Frédérique COLAS
8. Olga LIGAULT, pouvoir à Francis BOURSIN
9. Eddy BEVRE, pouvoir à Vincent HAMELIN
10. Mickaël PAGNOUX, sans pouvoir
11. Edwige SIEK-BILLIETTE, sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté, la séance est ouverte

SECRETARE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Rapport d'activité CCJ 2025

ADM/2026/77

Conseil Communautaire du
29 juin 2026

OBJET : Rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes du Jovinien
(Voir le rapport en pièce jointe)

VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'obligation du Président de toute intercommunalité d'élaborer un rapport annuel sur l'activité du groupement ;

CONSIDÉRANT le rapport annexé ;

Le conseil communautaire,
A l'unanimité

-PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Jovinien, pour l'année 2025.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND